Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF 04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GSYZ beige et vert foncé
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM / gardien

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
18 juin	la BERARDE	TEMPLE ECRINS		10	4	montée des ouvriers et montée descente de matériel divers
18 juin	CHAMPHORENT	LA LAVEY		6	1	3 rot pour FFCAM 3 rot pour la gardienne dont une de personnel
20 JUIN	TEMPLE ECRINS	LA BERARDE		5		rotations de déchets à descendre avant l 'ouverture au public

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 294 / 2017

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 14/06 / 2017

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE